



VINCENT
ERGONOMIE

Pour travailler mieux

Photo par Scott Graham, sur Unsplash

Conformité à la réglementation : remplir ses obligations et favoriser la santé-sécurité de son personnel

Entreprise manufacturière

De la conception d'espace au retour au travail en passant par l'évaluation et la formation, Vincent Ergonomie s'engage à offrir à ses clients un service de la plus haute qualité. Cet engagement est soutenu par une volonté d'amélioration continue de nos procédés et de nos services.

Résumé

- L'employeur venait de recevoir la visite d'un inspecteur de la CNESST et souhaitait se conformer rapidement à deux dérogations émises en vertu des articles 51 (1) et 51 (9) de la LSST. Il souhaitait par le fait même accélérer la mise en place du plan d'action déjà prévu par l'entreprise en matière de santé-sécurité au travail.
- Référé à nous par sa mutuelle de prévention, l'employeur souhaitait que nous visitons rapidement ses installations afin de réaliser nos observations à la toute veille de sa période de production la plus occupée de l'année.
- Le mandat consistait à évaluer les risques ergonomiques présents dans l'entreprise à l'aide du Quick Exposure Check (QEC) et monter une formation à la manutention personnalisée pour les employés, répondant ainsi aux dérogations émises par l'inspecteur.
- Le client a remis notre rapport à la CNESST et formé ses employés afin de répondre aux exigences réglementaires, s'engageant ainsi envers une meilleure prise en charge de la santé-sécurité de ses employés.



Étude de cas Ergonomie industrielle

« Au-delà de la réglementation à laquelle les employeurs doivent se soumettre, les bonnes pratiques consistent à identifier les risques et les gérer en tenant, entre autres, des activités de prévention afin de s'assurer de la santé et la sécurité de tous vos travailleurs. »

**Patrick Vincent, ergonome certifié,
Vincent Ergonomie Inc.**



« Du contact initial jusqu'à la rencontre finale avec l'inspecteur, l'équipe de Vincent Ergonomie a su nous accompagner et traiter notre dossier de manière efficace et rapide. Nous leur avons accordé des mandats visant à prévenir les blessures chez nos employés et former ceux-ci. Leurs expertises et expériences nous ont permis de nous concentrer, en confiance, sur nos activités de production à une période cruciale de l'année pour notre entreprise ».

Stéphane T., Vice-président opérations

Conformité à la réglementation : remplir ses obligations et favoriser la santé-sécurité de son personnel.

Le défi

L'entreprise, à la toute veille de sa période de production la plus occupée de l'année, souhaitait répondre rapidement à deux dérogations émises par une inspectrice de la CNESST. Peu habituée à recevoir ce genre de demande, cette PME souhaitait réagir rapidement. Contactés le vendredi, nous étions sur place le lundi pour jeter les bases du fonctionnement de la réalisation de ce mandat, dont réaliser une évaluation des risques (article 51 (1) de la LSST) et former le personnel (article 51 (9)) de la LSST.

La solution

La première étape a consisté à produire une offre de service afin de démontrer à l'inspecteur que le client s'occupait du dossier et comprenait ses obligations. Nous avons ensuite évalué le risque des différents postes et tâches de l'entreprise à l'aide de l'outil « Quick Exposure Check » (QEC), outil bien connu et utilisé par les inspecteurs de la CNESST. À la suite de l'analyse, deux risques prioritaires à corriger sont apparus : le premier au cou et le second aux épaules. Ces risques survenaient à des moments bien précis de la production et pouvait donc être circonscrits dans le temps, dans l'espace et étaient associés à une activité bien particulière de roulage et d'ensachage. De petites modifications aux méthodes de travail (modes opératoires) et l'ajout d'une sangle ont permis de corriger ces risques. Une charte graphique a permis d'identifier les produits pouvant être transportés seuls, en équipe et ceux nécessitant une aide à la manutention, les produits de l'entreprise variant d'un poids de 3 à 88 lb et les produits courants les plus lourds pesaient 53 lb.

La formation, axée sur la pratique, a quant à elle porté sur la manutention manuelle de charges. La formation s'est faite en présence du vice-président opérations de l'entreprise afin de montrer le sérieux de la démarche et l'engagement ferme de la direction à mettre en place une culture santé-sécurité forte et vivante au sein de l'entreprise.

Les résultats

Notre rapport, présenté à l'inspectrice, a permis de faire état de l'avancement des travaux et de discuter des conclusions du rapport et des risques identifiés. Afin d'assurer la permanence des recommandations, le vice-président opérations de l'entreprise s'est assuré de formaliser la technique de manutention sécuritaire dans une procédure d'accueil pour les nouveaux employés affectés à cette tâche. De plus, le tableau montrant les charges et les moyens de les manipuler (seul, en équipe ou avec des aides à la manutention) sera affiché pour le chef d'équipe afin qu'il rappelle aux employés les bonnes techniques avant chaque nouveau lot de produits à plier et ensacher.

Le mandat, confié à des professionnels et réalisé en à peine plus d'un mois entre le premier contact et la formation, a permis à l'entreprise de se concentrer sur ses activités de production à une période cruciale de l'année, de se conformer à ses obligations légales et de bonifier ses pratiques SST.



**VINCENT
ERGONOMIE**

Pour travailler mieux

Visitez le www.vincentergonomie.com ou composez le 1-877-622-3746